

Les ânes offerts par la France ont 48 heures pour quitter le Burundi

RFI, 29-08-2018 Quand un don d'ânes tourne à l'affaire d'Etat entre la France et le Burundi Au Burundi, l'affaire d'un don d'une dizaine d'ânes, offerts par l'ambassade de France à un village dans le centre du pays par le biais d'une association locale, est en train de connaître son épilogue. Le gouvernement burundais vient de lancer à l'organisation qui avait sollicité le don un ultimatum de 48 heures pour ramener en Tanzanie, leur pays d'origine, ces animaux qui défraient la chronique depuis trois mois.

Les habitants de la commune de Nyarusange étaient apparemment très contents de ces bêtes de somme venues soulager les femmes et les enfants, obligés jusque-là de porter sur leur tête les produits agricoles, l'eau ou le bois de chauffe. Mais tout s'écroule lorsque six mois plus tard l'affaire est médiatisée à l'occasion de l'inauguration de ce projet. Plusieurs hauts responsables burundais en colère contre la France, qui est accusée de soutenir l'opposition, en profitent pour régler leurs comptes avec Paris. De hauts cadres dont un conseiller du président Pierre Nkurunziza se déchaînent sur les réseaux sociaux contre un don qui symbolise selon eux « la bêtise et l'ignorance », une véritable « insulte » pour la nation. « Vous nous prenez pour des ânes », renchérit le porte-parole du Sénat. Quarantaine Le ton est donné et très vite, l'ordre de les mettre en quarantaine tombe, officiellement parce que « les procédures » d'introduction des espèces exotiques n'ont pas été respectées. Pourtant des documents rendus publics à l'époque montrent clairement que celles-ci ont été respectées et que les services du ministre de l'Agriculture et de l'Elevage Déo-Guide Rurema avaient donné leur feu vert à l'introduction de ces ânes dans le centre du Burundi. Ces animaux semblaient être tombés dans l'oubli après trois mois de confinement, jusqu'à ce que ce ministre les ramène à la Une en ordonnant à l'association à l'origine de ce projet de renvoyer en Tanzanie les pauvres bêtes sous 48 heures. Une injonction directe du chef de l'Etat, selon des sources de RFI, même si son porte-parole dément.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});